

Avis aux porteurs de billets structurés RBC prévoyant l'utilisation d'un taux de change CAD/USD

Par les présentes, la Banque Royale du Canada (la « Banque ») avise l'ensemble des porteurs de billets à capital non protégé qu'elle a déclaré la survenance d'un événement extraordinaire (au sens attribué à ce terme dans le supplément relatif au produit applicable) en date du 31 mars 2017. Cette déclaration fait suite à l'annonce de la Banque du Canada selon laquelle elle cessera de publier des taux de change à midi quotidiens vers le 1^{er} mai 2017. Par suite de cet événement extraordinaire, la définition du terme « taux de change CAD/USD » qu'on trouve dans les modalités des titres mondiaux concernés sera réputée désigner le « taux de change au comptant intrajournalier de WM/Reuters entre le dollar canadien et le dollar américain qui est publié par Reuters en tant que taux à 16 h (heure de l'Est) ». La Banque publiera les taux de change CAD/USD applicables au www.rbcnotes.com.